



Assemblée générale du 11 juin 2019

9. Nomination du nouveau réviseur

En vue de l'expiration du mandat du réviseur, le Conseil d'administration a organisé un marché de services avec comme mode de passation retenu la procédure négociée sans publication préalable.

Après analyse des offres, il ressort que la société RSM Interaudit a remis l'offre régulière économiquement la plus intéressante en fonction de la mission définie dans le cahier spécial des charges et des critères d'attribution, avec des honoraires annuels fixés à 4.150 € HTVA/an et un taux horaire de 90 € HTVA pour toute prestation complémentaire.

Dès lors, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 19 mars 2019, de proposer à l'Assemblée générale du 11 juin 2019, la nomination du cabinet RSM Interaudit en tant que réviseur d'entreprises.

L'Assemblée générale est invitée à valider le point énoncé ci-dessus.